

ALGERIA



الجزائر

Permanent Mission of Algeria
to the United Nations
New York

بعثة الجزائر الدائمة
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

**Intervention de S.E.M Ramtane Lamamra
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération Internationale**

**A la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur
du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires.**

New York, le 29 septembre 2015

Vérifier au prononcé

Messieurs les Co-présidents,

Permettez-moi tout, d'abord, de présenter les félicitations de la délégation algérienne aux Ministres des Affaires Etrangères du Japon et de Kazakhstan pour l'excellente préparation de cette Conférence sur l'Article XIV visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN).

Je saisis cette occasion pour exprimer notre appréciation au Secrétaire Général, M. Ban Ki-Moon, pour son engagement constant et résolu en faveur de l'universalisation du TICEN, et au Secrétaire Exécutif, M. Lassina Zerbo, pour le travail remarquable accompli jusqu'à présent et pour le bilan encourageant de mise en œuvre du régime de vérification instauré par le Traité.

Messieurs les Co-présidents,

Cette réunion symbolise l'attachement sans faille de la communauté internationale à l'entrée en vigueur du TICEN qui constitue un jalon important pour le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et un élément clef pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Elle constitue une opportunité pour intensifier les efforts visant l'accélération de l'entrée en vigueur du Traité. Il s'agit d'une priorité convenue par la communauté internationale depuis la Conférence d'examen du TNP de 2000 que l'Algérie a eu le privilège de présider.

L'Algérie saisit cette occasion pour réaffirmer l'importance du TICEN dans le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaire, et sa contribution à la paix et à la sécurité dans le monde.

A ce titre, nous nous félicitons des récentes ratifications par la République d'Angola, la République du Congo et la République de Niue, portant ainsi le nombre des Etats ayant ratifiés le Traité à 164 parmi les 183 Etats signataires, ce qui va conforter davantage l'universalité du Traité.

Cette dynamique témoigne de l'appui sans réserve de la grande majorité de la communauté internationale au Traité, confirmant ainsi son importance et sa pertinence en tant que norme internationale acceptée en termes de comportement responsable des Etats dans le domaine nucléaire.

La ratification par deux nouveaux pays africains dénote de l'intérêt particulier qu'accord l'Afrique aux questions de désarmement et de non-prolifération, en général, et au TICEN en particulier. Cet intérêt a, déjà, été matérialisé par le Traité de Pélingaba érigeant l'Afrique en zone exempte d'arme nucléaire, contribuant, dans ce sens, à la consolidation du régime de non-prolifération.

Dans ce contexte, l'Algérie, à l'instar d'autres pays de l'Afrique, plaide en faveur du renforcement de la coopération technique entre la Commission Préparatoire de l'OTICE et le Traité de Pélingaba d'un côté, et entre la Commission Préparatoire et les pays africains de l'autre côté, afin de leur permettre de contribuer et de tirer pleinement profit du régime de vérification.

Face à ces acquis, il est clair que la présente réunion va nous permettre de dresser un constat selon lequel ces progrès demeurent insuffisants pour atteindre l'objectif fixé il y a plus de 19 ans lorsque le Traité a été ouvert à la signature.

C'est pourquoi, l'Algérie exhorte les pays qui n'ont toujours pas franchi ce pas, particulièrement ceux de l'Annexe II, à procéder sans délai à la ratification du TICEN pour que son entrée en vigueur puisse enfin devenir réalité.

Messieurs les Co-présidents,

L'entrée en vigueur du TICEN ne représente pas seulement un pas significatif vers la paix et la sécurité internationales, mais elle apportera une valeur ajoutée significative dans divers domaines scientifique et civil.

Convaincu que l'utilisation des technologies du TICEN peut contribuer à d'autres objectifs stratégiques sans pour autant entraver la mission principale de vérification, l'Algérie plaide en faveur de la coordination des efforts visant à accélérer le processus de ratification du Traité et ceux ayant trait à la mise en œuvre de son régime de vérification.

L'Algérie saisit cette opportunité pour féliciter le Secrétariat Exécutif de l'OTICE pour les progrès remarquables accomplis dans la mise en place et le développement des trois composantes principales de la future Organisation : le Système de Surveillance International (SSI), le Centre International de Données (CID) et les Inspections Sur Place (ISP).

Avec 285 installations certifiées sur les 321 prévus par le Traité, soit un taux de réalisation qui avoisine les 90%, le SSI s'avère un outil précieux dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles ou accidentelles, comme en témoigne sa contribution substantielle à l'alerte aux tsunamis et les mesures exceptionnelles prises pour assurer la collecte et le traitement des données provenant des installations du SSI suite à l'accident nucléaire de Fukushima en 2011.

Dans ce cadre, nous nous félicitons de la réussite de l'Exercice Expérimental Intégré organisé en Jordanie, en novembre et décembre 2014, auquel des experts algériens y ont pris part. L'objectif étant de souligner les progrès considérables enregistrés en matière de développement et d'application des techniques d'inspection, et de tester la capacité de l'OTICE à mener une inspection sur place (ISP) en simulant une situation d'essai nucléaire clandestin.

Nous encourageons, également, le Secrétariat Exécutif à poursuivre la promotion de la coopération technique avec les Etats signataires, notamment les pays en développement, afin de renforcer leurs capacités en matière d'échange et d'exploitation des données.

Messieurs les Co-présidents,

Vous n'êtes sans savoir que l'Algérie continue à subir les conséquences humanitaires et environnementales des essais nucléaires effectués sur son territoire. Elle demeure convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie pour faire face au danger de ce type d'armes sur l'humanité.

Au niveau régional, l'engagement de mon pays pour la cause du désarmement et de la non-prolifération nucléaires demeure indéfectible, notamment, par la ratification du Traité de Pélingaba.

Par ailleurs, l'Algérie reste fermement attachée à l'objectif de mise en place d'une zone exempte d'arme nucléaire au Moyen Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale de l'ONU ainsi qu'à la décision de la Conférence d'examen du TNP de 1995.

Messieurs les Co-présidents,

L'année prochaine, la communauté internationale célébrera le 20^e anniversaire de cet important instrument de désarmement et de non-prolifération. Il est donc, de notre devoir de soutenir toutes les initiatives susceptibles de donner au Traité une existence formelle et effective. Je peux vous assurer que mon pays y mettra du sien.

Enfin, pour conclure, je tiens à souligner que la volonté politique demeure le fondement de toute décision relative à la ratification du TICEN. Nous devons poursuivre nos efforts pour que le Traité soit ratifié par l'ensemble des Etats et consacrer son universalité.

Je vous remercie pour votre attention.